

La Revue socialiste :
paraissant le 15 de chaque
mois / rédacteur-gérant :
Benoît Malon

Parti socialiste SFIO (France). Auteur du texte. La Revue socialiste : paraissant le 15 de chaque mois / rédacteur-gérant : Benoît Malon. 1904-01-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Le Programme Socialiste des Organisations ouvrières et l'Action internationale ⁽¹⁾

Citoyennes et citoyens,

Le titre même qui a été adopté pour la conférence de ce soir « le programme socialiste et les organisations ouvrières » marque bien la pensée essentielle de notre parti. Le prolétariat a un programme ; il n'est plus une force confuse et obscure procédant par surprises et par soubresauts ; il a un but marqué ; ce but c'est la transformation de la société de privilège et d'antagonisme où tous les hommes se débattent aujourd'hui, en une société d'harmonie, de coopération et de justice, où les travailleurs associés, libérés, possédant en commun les grands moyens de production seront leurs maîtres dans l'ordre économique comme ils commencent à être leurs maîtres dans l'ordre politique. Et vers ce but le prolétariat échelonne une série de réformes tous les jours plus vastes et plus hardies, qui doivent préparer l'institution de la société collectiviste.

Mais si le prolétariat est devenu un parti politique, s'il aspire partout à avoir des représentants à lui dans les assemblées municipales

(1) Le discours inédit que nous publions ici fut prononcé à Levallois-Perret le 27 février dernier par Jean Jaurès, dans une réunion, arrêtée depuis plus d'un mois, à une date où l'on pouvait sans doute pressentir le conflit sur le point d'éclater entre la Russie et le Japon, mais longtemps avant la rupture, que les renseignements officiels des chancelleries présentaient comme improbable jusqu'à la dernière heure. A cette date, les organisateurs de la conférence avaient indiqué comme sujet de discours : « Le programme socialiste et les organisations ouvrières. » Sous l'empire des préoccupations passionnantes de la guerre russo-japonaise, quand les feuilles réactionnaires et même certains organes radicaux se répandaient en outrages contre le parti socialiste, à raison du discours prononcé par Jaurès à Saint-Etienne et du manifeste adopté par le Congrès, notre ami s'attacha surtout à définir l'œuvre de paix que le parti socialiste doit poursuivre et à mettre en garde la classe ouvrière contre le danger d'un entraînement chauvin, alors visiblement organisé par la presque unanimité de la presse quotidienne.

De là la modification que nous avons cru devoir introduire dans le titre primitif de la conférence, pour marquer la préoccupation internationale, à laquelle a dû céder Jaurès, dans les circonstances graves où sa harangue fut prononcée.